

**PROCES-VERBAL DU
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
DU 09 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à seize heures et dix minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué par décret n° 2023-257 du six avril deux mille vingt-trois portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID**– Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB –Malikat VERA - Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA –Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Mylène DIBATISTA – Marilynne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Josiane DAUTRY – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI –Noëline TANFOURI – Christophe DI CICCIO

ETAIENT REPRESENTES

- Madame Kheira SIONIS est excusée et représentée par Imène SOUID.
- Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON est excusée et représentée par Alain GIRARD.
- Monsieur Hamide KERMANI est excusé et représenté par Jean-François CHAZOTTES.
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Sana El AMRANI.
- Monsieur Frank-Eric BAUM est excusé et représenté par Farid RADJOUH.
- Monsieur Sylvain CAPLIER est excusé et représenté par Brahim MESSACI.
- Madame Kathy GUERCHE est excusée non représentée.
- Madame Nicole DURU BERREBI est excusée non représentée.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Maribel AVILES CORONA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

2 - Désignation des délégués suppléants pour l'élection des sénateurs du dimanche 24 septembre 2023.

Imène SOUID

Avant tout, je rappelle qu'en vertu des articles L.289 et L.133 du Code électoral, les délégués objets de la présente élection sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel. Je rappelle également qu'au regard de la population de notre commune, neuf délégués suppléants doivent être élus. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués suppléants à élire soit sur une liste incomplète. Chaque liste devant être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Je vais maintenant constituer le bureau de vote, qui est composé des deux conseillers les plus âgés, Messieurs Jean-François CHAZOTTES et Alain GIRARD, et des deux conseillers les plus jeunes, Madame Sana EL AMRANI et Monsieur Jinny BAGÉ.

Avant de déclarer le scrutin ouvert, je vous invite à me déclarer les listes candidates.

J'ai reçu de monsieur Farid RADJOUH la liste *Orly pour tous*, composée de :

- JANODET Christine,
- SOULARD Stéphane,
- BASTIEN François,
- DRAMÉ Djimé,
- SOULARD Pascale,
- CHARLOT Vincent,
- OUAHRANI Lynda,
- DE BARROS Christian,
- MADAR Myriam.

Et j'ai reçu la liste LFI de madame AIT-SALAH, composée de :

- LENOIR Katya,
- RAVANAL Hector.

Je constate donc le dépôt de deux listes avant ouverture du scrutin.

[Madame la Maire a invité chaque conseiller présent à déposer son vote dans l'urne, à l'appel de son nom]

Imène SOUID

Je déclare le scrutin clos. Nous allons procéder au dépouillement.

[A l'issue du dépouillement, Madame la Maire a annoncé les résultats]

Imène SOUID

Nous avons huit noms retenus pour la liste *Orly pour tous*, et un nom retenu, le premier, pour la liste LFI.

Sont donc désignés comme suppléants pour l'élection des sénateurs prévue le dimanche 24 septembre 2023 :

- Madame Christine JANODET,
- Monsieur Stéphane SOULARD,
- Madame Françoise BASTIEN,
- Monsieur Djime DRAME,
- Madame Pascale SOULARD,
- Monsieur Vincent CHARLOT,
- Madame Lynda OUAHRANI,
- Monsieur Christian DE BARROS,
- Madame Katia LENOIR.

À présent, chaque conseiller va désigner la liste par laquelle il souhaite être représenté en cas d'empêchement. Si vous n'êtes pas là le jour de l'élection du 24 septembre, vous devez désigner sur quelle liste il faut prendre pour vous remplacer. Vous pouvez choisir une liste ou non. C'est l'un ou l'autre.

Cela signifie que si vous n'êtes pas là le jour du scrutin et que vous souhaitez être représenté, vous désignez une liste pour vous représenter. Si vous n'êtes pas là et que vous ne désignez pas de liste, vous n'êtes pas représenté. C'est la liste, et dans l'ordre qui est défini.

Madame AIT-SALAH.

Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER

Si on est absent, et qu'on n'a pas désigné de liste, on a une amende ou pas ?

Madame Imène SOUID

Je crois qu'il y a une amende, de mémoire, mais je ne suis pas sûre. Il faut avoir un justificatif, je pense. Tout dépend de la légitimité du motif. Ce sont les textes réglementaires. C'est l'État qui nous demande de faire ça. La procédure est définie. On y va ? C'est clair pour tout le monde ?

[Madame la Maire a invité chaque conseiller présent à indiquer le nom de la liste qu'il choisit, à l'appel de son nom]

L'objectif, je vous le rappelle, 24 septembre, tout le monde est là. Et tout le monde va voter. C'est ça l'objectif premier. Nous le souhaitons tous. Merci à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du Conseil municipal d'Orly est levée à 16h30.


Le secrétaire de séance
Maribel AVILES CORONA


La Maire d'Orly
Imène SOUID


